

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 19 mai 2026 à 18h30

Salle du Conseil municipal

Sont présents : M. J.-E. GAUTROT, Président

Mmes M. BARRAS, A. BATARDON, S. BERNHEIM-von ROTH,
M. CHERBULIEZ, N. EGLOFF, M. GAUTROT, V. KUSTER,
K. LEGER-WALRAVENS, A. RICO-MARTIN, C. SEVERIN-
FORFAIT, Conseillères municipales

MM. A. BERNEY, C. BUCHWALDER (suppléant, remplace
M. F. BARRO), W. FERGUSON, B. HIRSCHHEL, C. HUTZLI,
J. JOUSSON, Y. MESOT, Y. MONNAT, M. MÜLLER, A. PAUTEX,
F. SCHOCH, R. SCHWOK, P. SUDRE, F. TABOADA et C. ZURN,
Conseillers municipaux

Sont excusés : MM. F. BARRO, S. KAPANCI, Conseillers municipaux

Y assistent : M. C. ROBERT, Maire et Président
Mme A. TAGLIABUE, Vice-présidente
M. J.-M. MARTIN, Membre
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale
M. A. CARIDAD, Chef du service des Finances

Mme S. CHAPOU, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Comptes 2025 de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier – Rapport de la commission des Finances du 12 mai 2026 – Délibération.
5. Comptes 2025 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées « Les Rasses » – Rapport de la commission des Finances du 12 mai 2026 – Délibération.
6. Comptes communaux 2025 – Rapport de la commission des Finances du 12 mai 2026 – Délibération.
7. Présentation du compte rendu administratif et financier 2025.
8. Propositions du Conseil administratif.

- a) Création d'une servitude de passage public à pied, sur la parcelle de la commune de Veyrier n°172, sise au numéro 6 du chemin de la Salésienne, permettant de relier le chemin de la Salésienne et la route de Veyrier (prop. n°26.10).
 - b) Crédit pour les travaux de transformation du terrain en herbe du village en terrain synthétique sur la parcelle n° 5441 pour un montant de CHF 1'955'000 (prop. n°26.11).
 - c) Crédit pour les travaux mise en conformité des installations d'éclairage public au chemin de la Tour-de-Pinchat et remise en état de deux seuils sur parcelles n° dp 15587 et 15598 pour un montant de CHF 185'500 (prop. n°26.12).
9. Propositions des Conseillers municipaux.
- a) Planification cantonale des infrastructures sportives en lien avec la croissance démographique de la commune de Veyrier – projet de résolution.
10. Questions et divers.
11. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027.

Le président ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026.

Le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026 est approuvé par 21 oui et 3 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président donne lecture du courrier de M. MAUDET répondant à la résolution sur le trafic transfrontalier : « J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier du 16 mars 2026 adressé au Conseil d'Etat par lequel vous sollicitez un retour sur la résolution du Conseil municipal du 10 mars 2026. Concernant l'extension du P+R à la douane de Veyrier, cette demande, déjà exprimée par la commune, a été intégrée dans l'étude du concept mutai-modal Genève-Sud, qui a confirmé la nécessité d'une offre P+R capacitaire sur le couloir de Veyrier. Cependant, en raison de l'affectation du site, l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature a refusé toute intervention aux abords du parking existant. Toutefois, une extension plus limitée est à l'étude avec la fondation des parkings sur les surfaces déjà imperméabilisées situées en contrebas du P+R existant. Le report modal dans le secteur de Veyrier reposant sur une desserte en transports publics constitue un enjeu important dans le concept multimodal Genève-Sud. La mesure 1.a. de ce concept prévoit le développement d'un P+R au niveau du parking du téléphérique du Salève. Toutefois, un report modal à la fois efficace et sécurisé paraît difficilement envisageable sans une connexion dans les deux sens avec l'autoroute, une sécurisation du passage à niveau et un aménagement du carrefour de la douane. Une connexion de ce P+R uniquement par la route départementale générerait un trafic indésirable sur les réseaux routiers

départementaux et communaux. A ce jour, nos partenaires français nous font part de difficultés financières concernant ce projet de P+R. Conscient des enjeux d'un tel projet, l'OCT poursuit ses discussions avec la société concessionnaire Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc qui exploite l'autoroute et l'aire de repos attenante au parking, ainsi qu'auprès des partenaires français réunis au sein du comité de pilotage de Genève-Sud. La vitesse commerciale de la ligne 8 et du futur bus 8 à haut niveau de service Veyrier-Carouge sur la route du Pas-de-l'Echelle constitue un point de vigilance qui fera l'objet d'un suivi dès sa mise en service. La route du Pas-de-l'Echelle est identifiée dans le concept multimodal Genève-Sud, notamment à travers la requalification des giratoires avec les routes de l'Uche et du Stand de Veyrier. Ces aménagements visent à renforcer le contrôle des accès et la régularisation des flux aux intersections afin de favoriser la progression des bus. A ce jour, seule l'étude de la faisabilité du carrefour de la douane a été engagée. Celle des deux autres carrefours sera lancée au moment opportun. Toutefois, compte tenu des contraintes foncières et environnementales importantes, les autorités concernées veilleront à identifier des solutions équilibrées dans l'objectif de favoriser le report modal. Concernant la fluidité de la route de Veyrier, la mise en place d'une régulation adaptative, prévue dès le mois de juin de cette année, devrait permettre d'améliorer la situation actuelle. Enfin, s'agissant du report de trafic de transit non souhaité sur le réseau de quartier, mes services accompagnent la commune dans les études qu'elle mène en vue d'adapter le schéma de circulation et de préserver le réseau de quartier ».

Un habitant de Veyrier a fait parvenir plusieurs courriers dans lesquels il transmet une étude très documentée sur les communautés d'électricité locales. Le concept veut que des producteurs locaux d'électricité non carbonée vendent à des consommateurs locaux. Le Conseil administratif lui a répondu que sa demande serait transmise au Conseil municipal pour traitement.

Le président signale également un échange de correspondances entre le Club des Rois et le Conseil administratif, le Club des Rois s'étant ému de ne plus bénéficier de subventions communales. Le Conseil administratif lui a répondu que cette décision avait été prise par le Conseil municipal dans le cadre de l'examen du budget 2026.

Finalement, M. HUTZLI a annoncé, par un courrier daté du 23 avril 2026, sa démission du Conseil municipal. Le président en donne lecture : « Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon mandat de Conseiller municipal au sein de la commune de Veyrier, avec effet au 31 mai 2026. Ayant de nouvelles obligations personnelles, je ne suis plus en mesure de consacrer le temps nécessaire à l'exercice de cette fonction avec l'engagement qu'elle requiert. Je tiens à remercier chaleureusement mes collègues, ainsi que toutes l'administration communale pour la confiance et la collaboration durant ces 19 années de mandat ».

M. HUTZLI prononce le discours suivant : « C'est avec une émotion sincère que je prends la parole pour la dernière fois en tant que conseiller municipal de notre belle commune de Veyrier. Il y a 19 ans, les habitantes et habitants de Veyrier m'ont accordé leur confiance. Voilà 19 ans que je siége dans cet hémicycle. Je sais que cela n'est sûrement pas un record, que certains y ont siégé plus longtemps, mais pas toujours dans le même parti. Cette confiance, je l'ai portée comme une responsabilité précieuse, conscient que chaque décision prise dans cette salle avait un impact direct sur la vie quotidienne de nos habitants. Veyrier n'est pas une commune comme les

autres. Nichée entre le Salève et la ville de Genève, elle possède une âme particulière – celle d'un village qui a su préserver son caractère tout en s'adaptant aux défis d'une région en pleine évolution. C'est cette identité que nous avons cherché, ensemble, à défendre et à faire rayonner. Durant toutes ces années, un certain nombre de réalisations ont vu le jour. Elles ont été le fruit d'un travail collectif, de débats parfois animés, mais toujours conduits dans l'intérêt général, avec du bon sens et dans le respect. J'ai eu des périodes parfois très difficiles : quand la communication était unilatérale, qu'il était difficile de défendre ses valeurs, qu'elles soient de gauche ou de droite et quand nous travaillions plus avec le code civil, le code pénal, les règlements, les jurisprudences et les menaces, au lieu du bon sens. J'ai aussi vécu de très bons moments, participé à la réalisation de beaux projets, et je garde surtout un excellent souvenir de mon année de présidence de ce Conseil et à laquelle je n'étais pas destinée. Merci aux élus et aux groupes politiques de l'époque pour leur confiance et leur soutien. Merci aussi au personnel communal qui m'a accompagné et soutenu durant cette année. Je tiens à remercier chaleureusement mon groupe, Le Centre, les nouveaux, mais surtout les anciens élus comme M. MÜLLER et M. MARTIN qui m'ont soutenu, encadré et parfois recadré. Je remercie M. Raymond GAVILLET qui m'a mis le pied à l'étrier et formé pour devenir chef de groupe. Je remercie également les chefs des groupes politiques avec qui j'ai eu un immense plaisir à échanger. J'adresse un merci particulier aux chefs de l'Entente : M. DUC, M. JOUSSON, M. SCHOCH, M. MONNAT et M. MESOT. Je remercie mes collègues conseillers municipaux, toutes tendances confondues, pour la qualité de nos échanges et notre capacité à dépasser nos différences au service de Veyrier, ainsi que le Conseil administratif pour sa disponibilité et sa collaboration constructive tout au long de ces dernières années. J'adresse aussi mes remerciements à tout le personnel de l'administration communale dont le professionnalisme et l'engagement quotidien sont le moteur invisible mais indispensable de notre commune. J'ai une pensée particulière pour notre Secrétaire générale, Mme LIPAWSKY, pour son aide, ses conseils et sa patience lors de la relecture de mes rapports qui ressemblaient parfois à des romans. Je remercie aussi les associations veyrites qui, chaque jour, tissent le lien social et enrichissent la vie veyrite. Les défis qui s'annoncent pour ces prochaines années – qu'il s'agisse de la gestion de la croissance démographique, de la mobilité, de la transition énergétique ou du renforcement du vivre-ensemble – sont nombreux, mais notre commune a toujours su y répondre avec intelligence et détermination. Néanmoins, gardez à l'esprit l'humilité, le respect et le bon sens. Comme me le susurrerait une personne très proche de moi, «il faut toujours répéter trois fois les choses à haute voix, pour les ancrer ». Alors, humilité, respect et bon sens, humilité, respect et bon sens. A celles et ceux qui prendront le relais, je tiens à ce que vous sachiez que vous héritez d'une communauté engagée, d'une administration compétente et d'un tissu associatif remarquable. L'engagement politique local est une école d'humilité et de démocratie. Il m'a appris que rien ne se fait seul, que l'écoute est la première des vertus du politique, et que le bien mérite toujours que l'on se batte pour lui, avec respect et bon sens... encore une fois. C'est avec fierté, gratitude et un brin de nostalgie que je tourne cette page. Veyrier restera toujours gravée dans mon cœur – non seulement comme la commune où j'ai vécu 34 ans, mais aussi comme le lieu où j'ai eu l'honneur de servir, autant professionnellement, comme gendarme, que politiquement. Merci à toutes et à tous. Vive Veyrier ! ».

Applaudissements.

M. JOUSSON prononce le discours suivant : « Cher Charly, au nom de Veyrier-Ensemble, nous t'adressons nos plus vifs remerciements pour ton engagement sans faille au sein de ce Conseil durant ces 19 années. L'engagement et le respect que tu as toujours su manifester en tant que conseiller municipal et chef de groupe sont exemplaires. Tu es respectueux, mais ferme dans tes convictions et toujours rigoureux dans tes rapports de la commission de l'aménagement du territoire et environnement. A ce propos, je me rappelle le débat enflammé de 2015, lors duquel tu m'avais passé un savon – le mot est faible. Élu depuis trois mois, après t'avoir chaleureusement remercié pour ton rapport, j'avais eu l'imprudence de déposer cinq amendements à la résolution sur la DCMI de la Place Verte. Quelle ne fut pas mon erreur – j'en tremble encore – mais tout s'est très vite aplani et, par la suite, nous avons beaucoup échangé en commission et lors de nos discussions sur le PDCOM. Lors de l'élection 2020, notre groupe, sans aucune hésitation, a choisi de laisser la présidence du Conseil municipal au PDC, avec la condition que ce soit toi, Charly, qui l'assume. Tu l'as fait de façon remarquable, fort de tes longues années d'expérience. Durant cette législature 2020-2025, nous avons, avec M. DUC, été les trois chefs de groupe d'une entente cordiale et sereine ; une entente qui te doit beaucoup, car tu as toujours été intègre, respectueux des opinions de chacun, et pour toi, la parole donnée est une vraie valeur. Ce fut une très belle législature et nous en garderons un excellent souvenir. Il y avait Marie-Lourdes DESARDOUIN pour les parkings à macarons, moi-même pour la réalisation d'une piste cyclable dans le Val d'Arve et Charly HUTZLI, le plus grand défenseur de la limitation de vitesse du chemin Jules-Edouard-Gottret. Bon vent cher Charly, mais surtout bonne route pour toutes tes futures balades sur deux roues. Attention dans les virages, car si l'amour donne des ailes, il ne protège pas des glissades, surtout sur ta puissante mobylette ».

Applaudissements.

Mme BERNHEIM-von ROTH participe à la séance dès 18h45.

M. MONNAT prononce le discours suivant : « Chers collègues, cher Charly, ce soir est un moment un peu particulier. Nous nous apprêtons à dire au revoir à l'un des piliers de notre Conseil, un véritable dinosaure de l'hémicycle – dans le sens noble du terme, soit une espèce rare, précieuse, en voie de disparition, et que nous ne sommes pas près d'oublier. Charly, ce soir, c'est à toi que je m'adresse. Tu as été, pour nous tous, bien plus qu'un simple conseiller municipal. Ancien policier, motard convaincu – ou devrais-je dire, Pépé Biker – tu as toujours su apporter ta touche personnelle, ton franc-parler, et ce regard unique sur la vie municipale avec un long historique et un recul qui manquent à la plupart d'entre nous. Avec toi, pas de langue de bois : tu dis ce que tu penses, et surtout, tu penses ce que tu dis. Cela a donné des échanges parfois musclés, souvent mémorables, et toujours authentiques. Je me souviens encore de ce grand moment avec l'OCT qui tentait, tant bien que mal, de t'expliquer la géographie de Veyrier et les itinéraires cyclistes idéaux. Je crois qu'ils s'en souviennent encore, eux aussi. On aurait dit un GPS face à une boussole humaine : chacun avait sa route, mais au final, c'est toi qui connaissais le vrai chemin. Il n'y a que l'OCT qui n'ait pas compris et qui s'est obstiné dans la mauvaise voie. Il faut le dire, tu peux partir l'esprit tranquille. La police a enfin constaté que la vitesse était respectée sur le chemin Jules-Edouard-Gottret. Nous ne savons pas si c'est grâce à tes interventions ou à ta simple présence, mais le résultat est là. Mission accomplie, Charly ! Maintenant, il est temps pour toi de profiter de la vie, de parcourir les routes

sur ta fidèle Indian, cheveux au vent – ou casque sur la tête, sécurité oblige ! – et de savourer cette liberté bien méritée. Mais attention, nous comptons sur toi pour respecter la vitesse, même hors de Veyrier. Nous ne voudrions pas que tu te fasses arrêter par un ancien collègue ! Charly, merci pour tout, pour ton engagement, ta sincérité, ton humour, et ta passion. Tu vas nous manquer, mais nous savons que tu ne seras jamais bien loin ; sur une route, quelque part, à l'affût d'un nouveau virage ou d'une bonne blague à raconter. Bonne route, l'ami et n'oublie pas : à Veyrier, on roule toujours à droite... sauf pour les idées, où tu as su, toute ta carrière, prendre les chemins de traverse. Merci Charly, et à bientôt ! ».

Applaudissements.

M. MESOT prononce le discours suivant : « Charly, ce soir, je n'ai pas mis de cravate, mais je vais commencer avec un « M. HUTZLI », car tu es un grand Monsieur. Ce soir, vous pouvez être fier de votre parcours politique comme conseiller municipal à Veyrier. Vous êtes reconnu fortement et apprécié par vos pairs et par les Socialistes-Vert·e·s. Vous n'êtes pas un idéologue, mais un pragmatique qui a compris le sens des compromis. Chef de groupe, président du Conseil municipal ou simple citoyen, peu importe l'habit, vous êtes resté fidèle à vous-même et à vos valeurs centristes. Vous avez assumé le rôle de rapporteur, même si, parfois, vous avez tiré la langue pour rédiger ces rapports. Beaucoup de futurs rapporteurs pourront prendre exemple sur votre travail. Charly, tu es une belle personne qui a peut-être, dans la tête, un radar à 20 km/h, mais tu as un radar d'humanité dans le cœur qui te rend proche de la population et de ses soucis. Tu désires partir vers d'autres horizons et tu as bien raison. Saches qu'au village et dans la commune, de nombreuses personnes seront heureuses de partager un verre dès ton retour. Bonne route l'ami ».

Applaudissements.

Mme GAUTROT prononce le discours suivant : « Charly, nous avons longtemps siégé ensemble. Cela a été un réel plaisir, malgré nos quelques désaccords qui font partie de l'exercice de la démocratie. Nos échanges ont toujours été basés sur le respect. Charly, je te félicite pour toutes ces années de travail de milice que tu as données pour la commune. Tout a été dit : tes qualités en tant que personne et tes rapports détaillés à la lecture desquels nous aurions pu affirmer que nous avons assisté aux séances. Je te souhaite le meilleurs pour la suite, dans ta vie professionnelle et personnelle. A bientôt ».

Applaudissements.

M. MARTIN prononce le discours suivant : « Charly, je retire ma casquette de conseiller administratif pour enfiler celle du compagnon politique qui t'accompagne depuis plus de 11 ans au sein de ce parti orange. Les hommages ont été nombreux et je suis sûr qu'il y en aura d'autres dans les jours à venir. Notre groupe salue ton engagement politique de plus de 20 ans, commencé avant ton élection au Conseil municipal en 2007. Si je devais mentionner quelques piliers de ton engagement, il y a ta capacité à ne jamais renoncer, ce que tu as parfaitement bien fait lors des campagnes électorales que tu tenais à bout de bras pour certaines. Tu es toujours prêt à donner plus que ton temps disponible. Bien sûr qu'il y a eu des obstacles, mais tu les abordais avec courage et conviction. Il y a aussi la communication interne et la

proximité avec les membres qui sont, pour toi, des éléments primordiaux pour assurer une équité sans faille. Sais-tu combien de rapports de commission tu as rédigé au cours de ces 20 dernières années ? 80 rapports. Comme tu aimes relater les points importants discutés, ces rapports faisaient quatre pages au moins. A raison d'une moyenne de 500 mots par page, ce sont 158'000 mots que tu as adressés aux différents membres des législatures et conseillers municipaux que tu as fréquenté. J'aimerais revenir sur trois fonctions politiques qui ont marquées ta présence dans cet hémicycle. Tu as été chef de groupe jusqu'à ce soir, et cela, depuis le début de la législature de 2015. Ton application dans ce rôle a été soulignée par les autres partis, mais je pense que tu es sur le podium des chefs de groupe ayant exercé cette fonction plus de 10 ans. Tu as été élu président de la commission ad hoc du plan directeur communal à l'unanimité, en août 2020, et tu as présidé ce Conseil municipal du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023 avec rigueur et bon sens ; une expérience que tu as toi-même décrite comme enrichissante à plus d'un titre. Ton engagement pour cette commune n'est pas que politique, et je citerai, ce soir, uniquement celui du soutien pour organiser des actions en faveur de l'enfance, notamment, dès 2012, à travers les Very's Bikers – j'ai entendu, à ma droite, les « Papy Bikers » – dont le bénéfice allait à des œuvres caritatives en faveur de situations précaires. Ton parcours de vie t'entraînera tout prochainement dans un autre canton que Genève, et c'est loin de la vie politique de la commune de Veyrier que tu organiseras ton nouvel agenda privé. Trois suggestions pour que cette transition se passe pour le mieux, connaissant l'émotion que cette décision de quitter cet hémicycle te procure : observer, de temps en temps, les couleurs du blason de ton prochain lieu de vie, jaune, vert et rouge, qui te rappelleront Veyrier et Genève, demander à recevoir le journal *Vivez Veyrier*, et surtout, nous envoyer, chaque mois, un petit mot pour nous expliquer comment se passe ta relation avec la police municipale de la commune dans laquelle tu habiteras – qui aime bien, châtie bien. Nous te répondrons pour te tenir au courant des évolutions de ton chemin favori à Veyrier, le chemin Jules-Edouard-Gottret. Au nom de tous tes collègues, du Centre et des membres de l'association, un grand merci pour ta contribution ».

Applaudissements.

Le président s'associe à ces hommages et félicite M. HUTZLI pour la longévité de son engagement au service de la commune de Veyrier. Ensuite, il souligne l'excellente performance de M. TABOADA, arrivé troisième à la Course des élus au Conseil d'Etat, au Grand Conseil et aux Conseils communaux des différentes communes du canton, mettant ainsi en valeur les couleurs de Veyrier.

Applaudissements.

M. TABOADA félicite, à son tour, le président à qui il adresse ses excuses. En effet, trois jours avant la course, il a contacté le président pour lui annoncer qu'aucun élu de ce Conseil municipal n'était inscrit à la course et l'a invité à y participer, sachant qu'il s'entraînait à des courses de 10 km et que cette course n'en faisait que quatre. Dans sa précipitation, il a omis d'indiquer que 2 km de cette même course étaient en montée et que l'un d'eux frôlait les 15% de dénivelé. Lorsqu'il s'en est rendu compte, le président a insisté pour aller jusqu'au bout, avec exemplarité.

Applaudissement.

3. Communications du Conseil administratif.

M. ROBERT répond à la question de M. MONNAT concernant l'installation de bennes XXL pour le papier au Grand-Donzel. Le site contient six containers enterrés de 5 m³ avec de grandes ouvertures. Les containers sont vidés trois fois par semaine, mais le site semble arriver à saturation. La pose de containers enterrés avec compacteur ferait gagner des levées, mais la place est un problème. Une proposition a été demandée au mandataire et un retour est attendu. Pour faire suite à la remarque de M. MÜLLER concernant le manque d'ombrage de la place de jeux du Grand-Donzel, il constate que la place est en partie ombragée par les arbres qui s'y trouvent, selon les moments de la journée. Au vu de la disposition des jeux, il faudrait installer plusieurs voilages et de nombreux ancrages. Ainsi, sans préjuger des conditions supplémentaires concernant la sécurité – puisqu'il convient d'éloigner les poteaux de la place de jeux – et de la résistance de l'installation face aux vents violents, les coûts seraient très importants. A titre d'information, deux voiles moyennes coûtent entre CHF 30'000 et CHF 50'000. Dans ce cadre, le Conseil administratif n'entend pas aller de l'avant. Pour répondre à la remarque de M. MESOT signalant la mauvaise signalétique de l'espace Grand-Salève, il indique qu'une signalétique propre a été installée pour indiquer la salle de réunion où le parti tient son caucus. Finalement, le Conseil administratif a procédé à la formation de son bureau pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027. Mme TAGLIABUE sera maire, M. MARTIN sera vice-président et lui-même sera membre.

M. MARTIN fait suite à la question de M. BUCHS concernant le panneau « tourner à gauche » de la route du Pas-de-l'Echelle qui semblait trop haut. Suite à la demande de confirmation faite à l'OCT quant à la conformité de l'implantation actuelle de la signalisation, il donne lecture de la réponse : « En localité, le panneau doit être placé immédiatement avant ou à l'endroit même de l'intersection où l'interdiction commence. Installé sur le trottoir, le panneau doit être fixé à une hauteur minimale de 2.30 mètres. Toute signalisation sur le domaine public doit être validée et installée par l'autorité compétente ». Le panneau se trouve à une hauteur légèrement supérieure au minimum indiqué et l'installation a bien été validée par l'autorité compétente. Il annonce que la Mansarde accueillera, du 19 au 29 mai 2026, une exposition sur le concours architectural des Cirses. Quelqu'un sera présent pour apporter des commentaires à l'exposition. Le Conseil administratif encourage le public à s'y rendre pour prendre connaissance des deux objets primés. Finalement, une séance d'information relative au futur centre sportif et culturel des Cherpines aura lieu le 8 juin à 19h00 à l'espace vélodrome de Plan-les-Ouates.

Mme TAGLIABUE présente les prochaines manifestations culturelles. Le spectacle « Finisterre » de la compagnie Les Bernardes aura lieu le jeudi 21 mai à 20h00, à la salle Grand-Salève. Les dix ans du centre de loisirs de Veyrier se tiendront le 30 mai, de 14h00 à minuit au Grand-Donzel. Finalement, la fête de la Petite Enfance aura lieu le 6 juin, de 9h30 à 14h00, avec pour thème « Voyage au pays des livres ». L'événement se tiendra au Grand-Donzel.

4. Comptes 2025 de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV) – Rapport de la commission des Finances du 12 mai 2026 – Délibération.

M. SCHOCH intervient, au nom du groupe Veyrier-Ensemble, sur la validation des comptes 2025 de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV), de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées « Les Rasses », ainsi que ceux de la commune de Veyrier. Ils ont pris connaissance des trois rapports de commission qui n'ont soulevé aucun commentaire de leur part. Ils tiennent à souligner avec grand plaisir la qualité et la clarté des comptes qui sont remis, ainsi que la transparence des réponses qui sont données lors de la commission des finances. Leur travail s'en trouve clairement facilité, permettant d'appréhender au mieux la naturelle complexité de cet exercice. Ils remercient donc chaleureusement le Conseil administratif et le service des finances pour la bonne tenue des comptes 2025 et valideront les comptes communaux, ceux de la FIVV ainsi que ceux de la Fondation des Rasses.

Mme EGLOFF remercie l'administration pour la présentation détaillée des comptes de la FIVV et annonce que le groupe Socialistes-Vert·e·s approuve cette délibération.

M. MÜLLER indique que, lors de sa dernière séance, la commission des finances a reçu une délégation du comité de la FIVV pour qu'elle explique les comptes 2025 et tienne au courant la commission de l'évolution du projet des Messicoles aux Grands Esserts. L'excédent de recette de CHF 2'800'000 est principalement dû aux recettes de la vente de certains appartements en 2025. Les membres du comité ont informé que ces recettes serviront, en majorité, à couvrir les frais de rénovation de leurs immeubles, ce qui entre parfaitement dans le cadre de leur objectif social. En conclusion, le groupe Le Centre propose d'accepter la délibération.

M. MONNAT informe que, lors de la dernière commission des finances, le président, le secrétaire général et la fiduciaire de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV) ont été accueillis. Avec la récente construction des bâtiments des Messicoles dans le périmètre des Grands Esserts et la livraison de 120 appartements, la FIVV a franchi un cap. Cela va nécessiter quelques ajustements dans la gouvernance à court terme, mais a eu un effet spectaculaire sur les comptes 2025, avec un bénéfice extraordinaire dû à la vente de 40 appartements en PPE. Ce projet a presque complètement occupé le comité de fondation ces dernières années. Autre fait marquant, le nombre de dossiers en attente d'un appartement a pris l'ascenseur. On ne parle pas d'un doublement, mais d'un facteur 20. Autant dire que la patience est devenue une vertu très prisée. Les comptes n'ont pas suscité de commentaires particuliers de la part des commissaires qui se sont surtout intéressés aux prochaines étapes. En effet, deux crédits cautionnés par la commune devront être renouvelés en fin d'année. Ces points feront sans doute l'objet d'une décision lors de la prochaine séance de juin. Le groupe PLR invite donc à accepter les comptes de la FIVV.

M. TABOADA déclare que le groupe LJS-Vert·libéraux entre en matière sur les trois prochains points et les approuve. Ils remercient et félicitent l'administration pour la qualité des chiffres et des documents présentés.

MM. MESOT et JOUSSON déclarent qu'ils s'abstiendront de voter, puisqu'ils sont membres du conseil de fondation de la FIVV.

Le rapport de la commission des finances concernant les comptes 2025 de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier est approuvé par 23 oui et 2 abstentions.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté par 23 oui et 2 abstentions.

5. Comptes 2025 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées « Les Rasses » – Rapport de la commission des Finances du 12 mai 2026 – Délibération.

M. MONNAT indique que, pour la Fondation des Rasses, la commission a également obtenu toutes les réponses nécessaires de l'auditeur. Il est à noter que d'importants travaux ont été effectués en 2025 pour remplacer les fenêtres et améliorer l'isolation du bâtiment. De quoi garder la chaleur et les finances au chaud ! Le groupe PLR propose donc d'accepter les comptes 2025 de la Fondation des Rasses.

M. MÜLLER annonce que, lors de sa dernière séance, la commission des finances s'est également penchée sur les comptes de la Fondation des Rasses. Ils comportent un excédent de recettes de CHF 81'000 en diminution par rapport aux CHF 150'000 de 2024. Cette diminution est due au volume des travaux de rénovation de l'immeuble effectués en 2025, ce qui ne peut que plaire aux locataires. Comme le rapport de l'organe de révision ne fait état d'aucun dysfonctionnement, le groupe Le Centre propose de voter la délibération correspondante.

M. FERGUSON annonce que le groupe Socialistes-Vert·e·s votera en faveur de ces comptes.

Le rapport de la commission des finances concernant les comptes 2025 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées « Les Rasses » est accepté à l'unanimité — 25 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté à l'unanimité — 25 oui.

6. Comptes communaux 2025 – Rapport de la commission des Finances du 12 mai 2026 – Délibération.

M. MONNAT remercie le rapporteur pour la qualité de ses rapports. Les comptes de la commune sont solides, et le groupe PLR s'en réjouit. Cela est dû à une gestion rigoureuse des dépenses et à des rentrées fiscales stables, malgré la baisse du centime additionnel au niveau communal et la baisse d'impôts acceptée par les Genevois au niveau cantonal. Cela a permis, cette année encore, de comptabiliser plus de CHF 1'000'000 d'amortissements extraordinaires. Certains éléments, comme l'augmentation de l'endettement liée aux nombreux projets de construction, étaient prévisibles. Cela se voit déjà dans les comptes 2025. La dette à long terme passe de CHF 18'000'000 à CHF 38'000'000 en un an, et pourrait monter à CHF 100'000'000 une fois tous les projets réalisés. D'autres surprises sont attendues mais difficilement

prévisibles, comme les économies que le canton devra faire. Cela aura des répercussions inévitables et négatives sur nos finances communales. C'est pourquoi ils tiennent à ce que chaque franc public soit géré avec la rigueur d'un horloger suisse. Les commissaires ont donc passé les comptes 2025 au peigne fin et ont obtenu toutes les réponses souhaitées. Une mention spéciale est adressée à l'administration pour la qualité des documents fournis. Certains commissaires ont même avoué que c'était presque un plaisir de se plonger dans la comptabilité communale. L'auditeur, présent lui aussi, a salué l'excellence de la tenue des comptes et des processus de contrôle interne. Ils ne peuvent donc qu'inviter à accepter les comptes et à garder le sourire ! L'avenir est incertain, mais l'administration et la commission des finances ont mis en place des instruments de projection qui devraient permettre d'anticiper, autant que faire se peut, l'évolution des comptes futurs.

M. MESOT déclare qu'une fois de plus, Veyrier est bien géré. L'administration fonctionne et le Conseil administratif fait son travail. Néanmoins, la réflexion du groupe Socialistes-Vert·e·s est que les locataires et les familles souffrent du contexte actuel, tandis que les millionnaires sont heureux. Ce n'est pas une crise de charges, mais de recettes, et il convient de mieux gérer la répartition des richesses. Ils remercient l'administration et le Conseil administratif pour le travail effectué et attendent le prochain débat budgétaire.

M. MÜLLER informe que la commission des finances s'est penchée sur les comptes communaux 2025. L'organe de révision a confirmé qu'il envoie, chaque année, un rapport confidentiel au Conseil administratif. Ce rapport présente les améliorations à apporter à la tenue des comptes. Or, pour l'année 2025, ce rapport ne comporte aucune piste d'amélioration. Le groupe Le Centre ne peut que se réjouir de ce fait qui démontre le professionnalisme de la tenue de la comptabilité et des comptes communaux. Avec, à l'avenir, une explosion des investissements et des charges qui vont avec, les membres de ce Conseil seront amenés à faire des choix politiques et de société. Certains seront douloureux, mais nous n'aurons pas à subir un nouveau chantier, à savoir, celui de la bonne tenue des finances communales. Un grand merci à l'équipe financière communale pour l'excellence de son travail et des présentations. Ils proposent de voter cette délibération.

Le rapport de la commission des finances concernant les comptes communaux 2025 est accepté par 24 oui et 1 abstention.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté à l'unanimité — 25 oui.

M. MARTIN remercie le Conseil municipal pour ce vote unanime et favorable. Il ajoute que les remarques relatives à la qualité des présentations et du travail de l'administration seront transmises à qui de droit.

7. Présentation du compte rendu administratif et financier 2025.

M. ROBERT informe que, sur la forme, le compte rendu administratif et financier de la commune de Veyrier est conforme au modèle utilisé depuis quelques années. Il

présente, succinctement et par secteur, les points forts de l'année écoulée. Il ne contient, pour l'instant, que le texte brut. Les tableaux, figures et illustrations doivent encore y être inclus. La version finalisée sera disponible entre la mi-juin et la fin-juin. Il remercie l'administration et les entités rattachées pour sa rédaction et pour le travail réalisé au quotidien au service des Veyrites.

8. Propositions du Conseil administratif.

- a) Création d'une servitude de passage public à pied, sur la parcelle de la commune de Veyrier n°172, sise au numéro 6 du chemin de la Salésienne, permettant de relier le chemin de la Salésienne et la route de Veyrier (prop. n°26.10).**

M. ROBERT indique que le cheminement pédestre joue un rôle important dans le développement de la mobilité douce. Bien réalisé, il doit devenir un incitatif pour rejoindre à pied non seulement les lieux emblématiques tels que les écoles, mais également des modes de déplacement en commun comme les lignes de bus. Dans ce cadre, en dehors des itinéraires identifiés dans le plan directeur des chemins piétonniers, la commune se doit de prendre des mesures pour développer ce réseau au gré des opportunités offertes par les projets de constructions. Ainsi, l'administration communale a saisi l'occasion de créer un cheminement d'environ 60 mètres, entre le chemin de la Salésienne et la route de Veyrier, le long d'une parcelle dévolue à la construction d'un habitat groupé. Le plan, joint en annexe de la proposition, situe précisément l'endroit. Ainsi, les habitants du côté de la Salésienne et des chemins qui y débouchent pourront rejoindre plus facilement l'arrêt de bus du Reposoir sur la ligne du futur BHNS. Le propriétaire de la parcelle et la commune ont convenu de la constitution d'une servitude de passage public à pied. Comme celle-ci ne découle pas d'un plan d'affectation, il convient, ainsi que prévu par la loi sur l'administration des communes, que le Conseil municipal donne son aval à l'instauration d'une telle servitude. Cette convention prévoit que les frais de maintien, d'entretien et possiblement d'aménagement sont à la charge de la commune. Peu élevés, ils seront imputés au budget de fonctionnement. Le Conseil administratif demande donc l'accord du Conseil municipal.

Mme RICO-MARTIN déclare que, si la nécessité de la création de cette servitude ne fait aucun doute pour raccourcir le trajet des habitants pour rejoindre l'arrêt de bus, elle rappelle une question qu'elle a déjà soulevée, mais qui n'a pas trouvé réponse. Les documents transmis indiquent que la servitude est inscrite à titre gratuit. Néanmoins, elle demande si c'est une cession gratuite au domaine public ou si cette servitude sera payante pour la commune.

M. ROBERT répond que la cession est à titre gratuit. En revanche, le propriétaire, contrairement à la pratique, souhaite que la commune assure l'aménagement du chemin et non pas seulement son entretien et son maintien. La commune négocie ce point, ce qui explique que l'acte notarié mentionnant un montant n'ait pas encore été joint au projet. Malgré tout, les sommes concernées sont relativement faibles, puisque l'aménagement d'un tel chemin reviendrait aux environs de CHF 5'000.

M. PAUTEX indique que le groupe PLR a étudié avec attention cette proposition de servitude de passage public à pied entre le chemin de la Salésienne et la route de Veyrier. L'exposé des motifs est clair et ne soulève que peu de remarques. Le tracé est cohérent et garantira la sécurité des nombreux habitants du quartier afin de rejoindre les transports publics sans faire de détour important. Selon le texte de la convention de constitution de servitude, il est précisé que les coûts d'aménagement et d'entretien seront à la charge de la commune, mais pour un chemin de 60 mètres sans infrastructures particulières, les coûts seront faibles. Ils entrent en matière et proposent le vote immédiat.

Mme BATARDON-CHAVAZ annonce que le groupe Veyrier-Ensemble soutient cette proposition de création d'une servitude de passage public à pied sur la parcelle 172, au chemin de la Salésienne. Cette mesure contribue pleinement au renforcement des liaisons piétonnes et de la mobilité douce dans la commune. Il est essentiel que les cheminements prévus dans le PDCom puissent être réalisés de manière concrète et durable. La servitude proposée permettra précisément de garantir une liaison publique entre le chemin de la Salésienne et la route de Veyrier, utile tant pour les habitantes et habitants du quartier que pour l'accès aux transports publics. Cette nouvelle servitude viendra se raccorder à une autre servitude de passage public déjà inscrite au plan directeur des chemins communaux, reliant le chemin de la Salésienne à la route du Pas-de-l'Échelle. Dans ce contexte, ils souhaitent attirer l'attention de ce Conseil sur une situation qui les interpelle concernant cet axe de mobilité douce. Un portail a en effet été installé à la hauteur de la route du Pas-de-L'Échelle et celui-ci est actuellement fermé à clé, limitant le passage des piétons. Ils s'interrogent dès lors sur la possibilité, pour un propriétaire privé, de restreindre l'accès à un cheminement identifié comme passage public, ainsi que sur les mesures qui pourraient être envisagées afin de garantir la continuité et l'accessibilité de ce parcours piétonnier. Ne souhaitant pas de réponse immédiate, ils entrent en matière et proposent le vote immédiat.

Mme RICO-MARTIN remarque que la nécessité de la constitution de cette servitude ne fait aucun doute. Le groupe Le Centre votera en faveur du vote immédiat. Néanmoins, ils suggèrent l'installation d'un éclairage pour les enfants qui prendront le bus pour rejoindre l'école.

Mme GAUTROT annonce que le groupe LJS-Vert'libéraux n'a rien à ajouter à cette proposition qui est claire. Ils acceptent l'inscription de la servitude au registre foncier et son vote immédiat.

M. MESOT déclare qu'à la suite des explications du Conseil administratif et ce chemin piétonnier correspondant à leurs valeurs, le groupe Socialistes-Vert·e·s est en faveur d'un vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité - 25 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité - 25 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté à l'unanimité - 25 oui.

b) Crédit pour les travaux de transformation du terrain en herbe du village en terrain synthétique sur la parcelle n° 5441 pour un montant de CHF 1'955'000 (prop. n°26.11).

M. ROBERT rappelle qu'il y a quelques mois, le Conseil administratif annonçait que, à la suite du renouvellement du terrain synthétique du Grand-Donzel, il reviendrait vers le Conseil municipal avec une proposition de transformation du terrain en herbe du village en terrain synthétique. Cette transformation se justifie par la forte utilisation des terrains par le FC Veyrier Sports. En effet, il est établi qu'un terrain en herbe, du fait des contraintes météorologiques et d'entretien, présente un taux d'utilisation quatre fois inférieur à celui d'un terrain synthétique. Or, le club a grandi, notamment grâce au développement du football féminin. Il est donc important de garantir aux membres la pratique de leur sport. Malgré cette nécessité, il est évident que le débat tourne autour d'enjeux environnementaux, en opposant l'érosion du tapis polymérisé, la diffusion de micro plastiques et l'augmentation de la restitution de chaleur à une utilisation réduite de l'arrosage et un abandon des produits phytosanitaires devenus inutiles. Au niveau économique, il convient de relever que, si le coût de réalisation d'un terrain synthétique est plus élevé, son entretien coûte moins. Le tableau annexé à la proposition donne un comparatif sur certains points entre les deux types de terrain. Dans cette pesée d'intérêts, le Conseil administratif a estimé cette transformation nécessaire. Le mandataire a évalué le coût de cette transformation à près de CHF 2'000'000 pour une durée des travaux de six mois environ. Ces travaux, pour perturber au minimum les activités des utilisateurs, pourraient commencer en mars 2027. Il appartient donc au Conseil municipal de décider de l'entrée en matière et du renvoi en commission pour discuter en détail du projet.

Mme EGLOFF indique que le groupe Socialistes-Verts ne souhaite pas entrer dans les considérations du projet telles qu'elles sont présentées, car il leur paraît difficilement défendable, tant sur le plan écologique que social, de remplacer une surface naturelle, accessible et au cœur du village par un terrain artificiel clôturé. Cet espace vert constitue aujourd'hui un lieu ouvert permettant des usages spontanés pour les habitantes et habitants, par exemple, lorsque des enfants y font voler un cerf-volant ou y lancent un frisbee, même s'il reste difficile de déterminer ce que le projet désigne précisément par "utilisations sauvages" et quelles pratiques la mise en clôture envisagée pourrait effectivement restreindre. Les analyses comparatives réalisées sur des terrains de football existants soulignent des préoccupations écologiques importantes liées aux revêtements synthétiques. Un terrain naturel correctement entretenu joue un véritable rôle de régulateur thermique : grâce à l'humidité du sol et à l'activité du couvert végétal, il limite l'échauffement des surfaces et contribue à un meilleur confort thermique pour les utilisatrices et utilisateurs. À l'inverse, les surfaces synthétiques accumulent davantage la chaleur, avec des conséquences potentielles sur la santé des joueuses et joueurs, mais aussi sur les conditions mêmes de pratique et de maintien des matchs lors de fortes chaleurs. Le sol d'un terrain synthétique peut atteindre jusqu'à 60 degrés en été – alors que celui du gazon naturel reste autour de 30 degrés – et cela dans un quartier peu arborisé, densément habité, où des mesures importantes ont été récemment adoptées, qui sont espérées efficaces, pour lutter contre les îlots de chaleur. Si deux des trois terrains de football existants doivent effectivement être synthétiques, alors l'option d'un second terrain au Grand-Donzel mérite d'être sérieusement étudiée, car c'est un environnement qui compte moins d'habitations à proximité immédiate et davantage d'espaces verts. Par ailleurs, de

nouveaux développements en matière de terrains en herbe renforcent encore la nécessité d'examiner des alternatives crédibles au synthétique, qui est avant tout composé de plastique. Des terrains naturels traités de manière écologique se développent progressivement en Suisse romande. C'est le cas aussi d'une partie des terrains gérés par le Service des Sports de la Ville de Genève. Ils offrent une meilleure résistance aux sollicitations, nécessitent moins d'eau, ne recourent pas à des produits de synthèse et présentent une perméabilité accrue permettant une meilleure absorption des pluies, ainsi qu'une remise en jeu plus rapide après des intempéries. En outre, ces surfaces contribuent à la captation du CO₂ et participent à la lutte contre le réchauffement climatique, contrairement aux revêtements synthétiques. Au vu de ces éléments, il leur paraît difficile de soutenir le projet dans sa forme actuelle sans qu'une analyse plus approfondie des alternatives possibles – notamment des solutions en gazon naturel écologique – ne soit menée. Si ce Conseil municipal décide d'entrer en matière, il serait important d'étudier sérieusement des alternatives, car c'est une question d'aménagement et d'environnement.

M. TABOADA remercie le Conseil administratif pour sa proposition de renvoi en commission. Si la question climatique en lien avec ces terrains est importante, il y a une réelle pesée d'intérêt, car Veyrier est limitée au niveau de ses infrastructures. L'ensemble des éléments doit être disponible aux partis pour effectuer cette pesée. Il souhaiterait que cette proposition soit traitée parallèlement en commission des finances et des affaires sociales, culture, sports et manifestations.

Mme KUSTER déclare que le groupe Veyrier-Ensemble est favorable à l'entrée en matière. Transformer le terrain en herbe du village en terrain synthétique répond à un besoin réel. Avec seulement entre 280 et 400 heures d'utilisation par an aujourd'hui contre une possibilité de 2'500 heures avec un revêtement synthétique, le gain est significatif, tant pour le FC Veyrier Sports que pour les écoles et les habitants. L'argument économique est également favorable avec une économie annuelle estimée à CHF 70'000 sur les coûts d'entretien. Cela dit, un crédit de près de CHF 2'000'000 accompagné d'incertitudes sur le coût final des matériaux mérite un examen attentif. Des questions restent ouvertes, notamment sur les modalités de gestion de l'accès au terrain. Ils proposent donc le renvoi de la proposition en commission Aménagement et constructions pour un examen attentif.

M. BUCHWALDER annonce que le groupe PLR votera en faveur de l'entrée en matière et du renvoi en commission d'Aménagement et constructions. Il souhaite profiter de sa prise de parole pour soulever une série de questions qui devront véritablement être examinées en commission. La mesure proposée vise à accroître l'usage du terrain de football, mettant ainsi en exergue les difficultés actuelles relatives au trafic, au manque de places de parking, aux déprédations et aux nuisances sonores. Si ce projet venait à être accepté, il conviendrait qu'un cahier des charges clair et tenant compte des riverains soit établi. En effet, ce terrain se trouve dans un milieu dense et qui continue de se densifier. D'après sa recherche par IA, il semblerait que Veyrier soit la commune ayant le plus d'infrastructures pour le football par habitant. Il est vrai que les terrains de Vessy ne sont pas à Veyrier, mais ils restent accessibles. Il existe des normes de planification des terrains de football par rapport au nombre d'habitants et elles sont utilisées par l'OFSPPO. A Genève, la norme veut qu'il y ait 0,15 terrains de football pour 1'000 habitants. Veyrier est 60,5% au-dessus de cette norme avec ses trois terrains. Ainsi, dire qu'il y a un manque d'infrastructures par rapport aux

habitants n'est pas très correct et il faudrait investiguer pourquoi. De plus, Veyrier a un club de football qui fait du bon travail, qui est reconnu comme formateur et qui attire des personnes en dehors de Veyrier. Il convient donc de se demander si une réponse est apportée aux besoins des Veyrites ou aux besoins du club de football. Il faut aussi se demander si le but est de développer et jusqu'à quel point. Il aborde la question de la cohérence avec d'autres résolutions sur lesquelles ce Conseil municipal devra se pencher et de la possibilité d'envisager d'autres pistes pour le développement des infrastructures, en coordination avec le canton. Sur le plan financier et par rapport à l'ensemble des communiens, il rappelle que depuis 2022, ce Conseil a adopté sept délibérations pour des investissements dans le domaine du football pour presque CHF 5'000'000. Avec la proposition de ce soir, ce montant s'élèverait à CHF 7'000'000. De plus, le montant de CHF 2'000'000 est indicatif, puisqu'il sera impacté par les prix du pétrole et du plastique. Les investissements seront donc substantiels, d'autant plus que ces terrains durent moins longtemps que promis, comme l'a démontré le terrain du Grand-Donzel. D'ici une dizaine d'années, il faudra injecter CHF 1'000'000 pour refaire le terrain. Il se demande donc si cet investissement est justifié et s'il ne faudrait pas se pencher sur d'autres besoins, comme les places de crèche, du personnel pour animer la crèche des Grands Esserts ou encore pour les aînés. En ce qui concerne les chiffres indiqués dans le tableau, il propose aux membres du Conseil municipal de les comparer avec ceux disponibles sur internet. En effet, la démonstration indique qu'un terrain synthétique est meilleur marché qu'un terrain en herbe, mais les hypothèses relatives à l'utilisation des terrains favorisent les terrains synthétiques par rapport à ce qui est indiqué sur internet. L'intérêt est donc moindre pour le synthétique et les coûts seraient les mêmes entre les deux types de terrain. Il félicite Mme EGLOFF pour son intervention et ajoute qu'une colonie de crapauds habite aux alentours de ce terrain. Ce n'est donc pas un terrain mort. De plus, un terrain synthétique implique une augmentation de la chaleur de 10 à 20%. Ce terrain de 7'000 m² se trouve en face d'une école dont les locaux sont déjà très chauds. Ces éléments devront être examinés et c'est à titre personnel qu'il doute de cette proposition. Concernant le Grand-Donzel, le mal était déjà fait et la meilleure solution était de refaire le terrain. Pour la proposition de ce soir, en revanche, il faudra se pencher sur la question.

M. HUTZLI indique que le groupe Le Centre remercie le Conseil administratif et l'administration pour la préparation de ce projet. Ils entrent en matière et demandent le renvoi en commission d'Aménagement et constructions.

M. ROBERT ne répondra pas aux différents points soulevés par M. BUCHWALDER, puisque le travail se fera en commission. Néanmoins, il revient sur les propos de celui-ci et l'encourage à ne pas se fier à l'IA. Cette dernière répond à une question qui doit être pertinente et bien formulée. Sa réponse se base sur une corrélation de données. Or, elle n'a pas accès aux nombres de membres du FC Veyrier Sports habitants sur la commune ou en-dehors, ou tout du moins, il espère que l'IA ne pirate pas ces données. Il précise également que Veyrier travaille avec Troinex. En effet, elle ne dispose pas de terrain de football et subventionne le FC Veyrier Sports. Concernant le nombre de terrains, la Ville de Genève et la commune de Veyrier ne sont pas comparables. La Ville de Genève est un centre urbain qui extériorise ses terrains et Veyrier en dispose sur son territoire. Comparaison n'est pas raison, et l'IA doit être utilisée avec plus de pondération.

M. MESOT indique que le groupe Socialistes-Vert-e-s souhaiterait que la proposition soit renvoyée en commission Energie et environnement. De plus, il trouve inélegant d'accuser les femmes de l'augmentation de l'usage des terrains. La question porte sur l'environnement, les infrastructures et l'entretien des trois terrains disponibles et non sur une remise en cause du sport.

L'entrée en matière est acceptée par 21 oui et 4 non.

Le renvoi en commission Aménagement et constructions est accepté par 24 oui et 1 abstention.

Le renvoi en commission des Finances est refusé par 19 non, 3 oui et 3 abstentions.

Le renvoi en commission Energie et environnement est refusé par 17 non, 7 oui et 1 abstention.

- c) Crédit pour les travaux mise en conformité des installations d'éclairage public au chemin de la Tour-de-Pinchat et remise en état de deux seuils sur parcelles n° dp 15587 et 15598 pour un montant de CHF 185'500 (prop. n°26.12).**

Mme TAGLIABUE déclare que le Conseil administratif présente une proposition de transformation d'anciens candélabres munis d'ampoules à vapeur et à sodium en candélabres en LED sur le chemin de la Tour-de-Pinchat. Cette proposition s'inscrit pleinement dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public de la commune. Ces luminaires seront munis d'un dispositif permettant de diminuer l'intensité lumineuse la nuit. La commune profitera de cette intervention pour remettre en état deux seuils de ce chemin. Ces travaux seront effectués cet été et seront liés à une intervention déjà planifiée des SIG à la même période. Le coût total à charge de la commune s'élève à CHF 185'500.

Mme LEGER-WALRAVENS déclare que le groupe PLR soutient la proposition du Conseil administratif concernant les travaux prévus au chemin de la Tour-de-Pinchat. L'utilisation du nouveau dispositif d'éclairage public permettra de piloter l'éclairage du chemin à distance, de moduler son intensité lumineuse en fonction des besoins et d'améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public. Cependant, ils déplorent que les SIG ne tiennent pas compte des travaux impactant le secteur de la place Verte et de la surcharge de trafic induite dans cette zone pour planifier ces travaux à un autre moment. Les travaux se déroulant pendant la pause estivale, ils espèrent que la fermeture du chemin de la Tour-de-Pinchat aura un effet moindre sur le trafic dans cette zone et aux alentours. Ils soutiennent donc ces travaux estimés à CHF 185'500 et demandent le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 25 oui.

Le vote immédiat est accepté par 24 oui et 1 abstention.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté par 24 oui et 1 abstention.

9. Propositions des Conseillers municipaux.

a) Planification cantonale des infrastructures sportives en lien avec la croissance démographique de la commune de Veyrier – projet de résolution.

M. JOUSSON indique qu'avec la modification de la loi sur la zone 5 permettant un indice de 0.48, ce ne sont pas moins d'un millier de nouveaux logements construits en 10 ans. A l'horizon 2032, environ 500 logements verront le jour en zone 5. Il faut y ajouter les 1'200 logements des Grands Esserts et les 800 autres de la couronne villageoise. Ce sont donc 2'500 logements supplémentaires et 6'200 nouveaux habitants. Aujourd'hui, la commune compte 12'000 habitants. Il y a donc fort à parier que le nombre se montera à plus de 18'000 en 2032. Depuis la construction de centre sportif du Grand-Donzel à la fin des années 70, aucune nouvelle infrastructure sportive n'a vu le jour si ce n'est la salle de gymnastique scolaire de Bois-Gourmand. A la fin des années 70, Veyrier comptait 6'000 habitants et la population triplera entre 2032-2034. Veyrier assumant pleinement la construction de logements, selon les vœux du canton, la résolution déposée ce soir demande que le canton assume, lui aussi, ses responsabilités en termes de planification des infrastructures publiques. En effet, il n'est pas possible de continuer d'accueillir éternellement de nouveaux logements avec les infrastructures sportives des années 70. Bien sûr, la problématique de la zone agricole et, plus particulièrement, de la surface d'assolement liée à la loi fédérale de l'aménagement du territoire est connue. La Confédération et le canton doivent faire preuve de tolérance envers les communes comme Veyrier, car elle ne pourra pas continuer à ne construire que du logement. Les infrastructures sportives, les équipements publics divers sont nécessaires à la vie quotidienne et au bien-être des habitants. Le groupe Veyrier-Ensemble tient à remercier les groupes de cet hémicycle qui ont tous signé cette résolution et demande le renvoi au Conseil administratif.

M. SUDRE annonce que le groupe Socialistes-Vert·e·s est favorable à cette résolution et salue le processus de consultation initié par le groupe Veyrier-Ensemble. Ils profitent de l'occasion pour souligner l'importance qu'ils accordent à la santé de la population à travers le sport pour tous, mais aussi grâce à la création de zones de verdure destinées aux activités de détente, de loisir et de plein air, comme le Bout-du-Monde ou le Grand-Donzel. Cette préoccupation a été ajoutée à la résolution initiale et c'est là un bon exemple de collaboration transpartisane. Cela dit, une coquille semble s'être glissée dans le texte. Il faudrait que la deuxième invite soit rédigée comme suit : « Identifier et garantir la mise à disposition de terrains adéquats, permettant la réalisation d'infrastructures sportives publiques et des espaces d'activités de détente, de loisirs et de plein air répondant à la croissance démographique de la commune de Veyrier ».

M. ZURN indique qu'il est évident que les infrastructures sportives constituent un élément essentiel de la cohésion sociale, du développement éducatif et de la santé publique. Pour ces raisons, le groupe Le Centre a décidé de co-signer cette résolution, comme l'intégralité des groupes politiques présents dans cet hémicycle. Ils se réjouissent de la réponse du Conseil d'Etat, mais craignent que celle-ci n'apporte aucune solution concrète. L'avenir nous le dira. Ils proposent donc l'entrée en matière et le renvoi au Conseil administratif.

Mme BARRAS CAVE indique que, le groupe PLR étant cosignataire de ce projet de résolution, il est favorable à l'entrée en matière et propose le renvoi au Conseil administratif.

M. TABOADA déclare que le groupe LJS- Vert'libéraux soutient cette résolution, entre en matière et demande le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 25 oui.

L'amendement proposé par M. SUDRE est accepté par 24 oui et 1 abstention.

Le président donne lecture du projet de résolution.

Le projet de résolution est accepté à l'unanimité — 25 oui.

10. Questions et divers.

M. MESOT annonce que M. SUDRE devient le nouveau chef de groupe des Socialistes-Vert·e·s.

Mme SEVERIN-FORFAIT indique que le groupe Veyrier-Ensemble remercie et félicite le Service culture et manifestations pour la qualité de l'organisation de Bourgeons en Fête ainsi que la qualité et la variété des ateliers, animations et spectacles proposés. Il remercie le Service des routes et espaces verts pour la qualité de l'aménagement. Ils se réjouissent de voir revivre l'espace derrière la mairie et des futurs événements qui pourraient y être organisés.

M. SUDRE revient sur la réponse du Conseil administratif au postulat cosigné par les partis du Conseil municipal sur la mobilité douce à Veyrier. Le groupe Socialistes-Verts souhaite remercier le personnel de la commune ayant contribué à cette réponse. Néanmoins, plusieurs aspects de cette réponse semblent nécessiter des précisions. La réponse du Conseil administratif fait plusieurs fois référence à la révision de la carte, aujourd'hui obsolète, de Veyrier pour indiquer les itinéraires vélo et piétons et les temps de parcours. Cette carte est un moyen utile de promouvoir une mobilité active. Où en est ce projet de révision ? A propos du chemin des Ecoliers, la réponse souligne que des discussions sont en cours avec l'OCAN, car l'élargissement de ce chemin empiète sur le domaine agricole. Quelle est la teneur et le statut d'avancement de ces discussions ? Le postulat demande d'améliorer le mobilier urbain et la végétalisation des itinéraires piétons avec des bancs, de la verdure, des points d'eau, des arrêts de bus et des arbres. La réponse du Conseil administratif mentionne que, pour répondre à cette demande et la chiffrer, il convient d'initier une étude pour préciser les marges de manœuvres à disposition. Cette étude sera-t-elle lancée et dans quel délai ? A propos du nombre et de la nature des places de stationnement de vélos sécurisées existantes, quel délai est envisagé pour présenter le résultat du recensement en cours au Conseil municipal ? Enfin, où en sont les discussions avec la commune de Troinex pour la mise à disposition de vélos en libre accès ? Le premier semestre 2027 semble bien lointain, et il est peut-être possible de raccourcir ce délai.

11. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027.

L'élection a lieu au bulletin secret (26 CM présents).

M. FERGUSON est élu Président par 24 voix.

M. BERNEY obtient 1 voix, 1 bulletin est nul.

M. FERGUSON remercie les membres du Conseil municipal de l'honneur qui lui est fait et leur exprime sa reconnaissance pour cette élection.

Applaudissements.

Mme Astrid RICO-MARTIN est élue Vice-présidente par 22 voix.

M. HIRSCHER obtient 1 voix, 3 bulletins sont nuls.

Applaudissements.

Mme SEVERIN-FORFAIT est élue Secrétaire par 24 voix.

Mme Astrid RICO-MARTIN obtient 1 voix, 1 bulletin est nul.

Applaudissements.

M. TABOADA est élu Vice-secrétaire par 25 voix.

1 bulletin est nul.

Applaudissements.

Mme BARRAS CAVE est élue Membre du Bureau par 24 voix.

M. Charles HUTZLI obtient 1 voix et 1 bulletin est nul.

Applaudissements.

M. ROBERT prononce le discours suivant : « Une année s'est écoulée et force est de constater que ce ne fut pas une année facile. Avec un Conseil municipal renouvelé à 50%, la palette des sensibilités a changé. Ce n'est ni un bien ni un mal, mais un fait. Pour sa part, le Conseil administratif a poursuivi le développement des projets qu'il avait soutenu et présenté lors de la campagne électorale. Certains vous ont été présentés et nous vous remercions pour le soutien apporté. En même temps, le contexte général évolue. Il convient de s'interroger régulièrement sur la pertinence de ces projets. Certaines options doivent-elles être abandonnées, au regard de contraintes plus fortes au niveau économique, social ou environnemental ? La question s'est posée et se posera encore. Ainsi, en dehors d'engagements forts déjà pris par la commune ses dernières années, il appartiendra à votre Conseil de se positionner. A un niveau personnel, comme ma nature ne me porte pas au dithyrambe oratoire, je me contenterai de vous signifier le plaisir que j'ai eu à accomplir cette année de mairie et que je ne suis nullement frustré de redevenir simple membre de notre triumvirat. Ne désirant pas allonger mon intervention, je tiens néanmoins à dire quelques mots, au nom du Conseil administratif, à l'attention de M. Charles HUTZLI, parce que Charly, c'est un poème : Comme vous avez pu vous en rendre compte, il ne fait pas dans la dentelle. Ce n'est ni du Ronsard, ni du Musset. Ce sera, à tout

prendre, plutôt du Hugo – même s’il ne s’exprime pas en alexandrin. En effet, à l’image du grand Victor, il fait part de ses positions politiques avec force, restant fidèle à ses principes, sans louvoyer (et pourtant il est du Centre). Sous son air bougon empreint d’humanité, il incarne la perdurance de certaines idées portée par le Conseil municipal. Certes, il s’énerve parfois, certes, il a des obsessions (comme celle de penser que le chemin Gottret sert de piste d’entraînement pour le grand prix de Monza), mais, au cours de ces nombreuses années, il a toujours tenu à apporter sa pierre à l’édifice dans un esprit constructif. Pour cette attitude de droiture et d’écoute, le Conseil administratif tient à te remercier et te souhaite, cher Charly, une belle retraite dans un canton peuplé de personnages aussi irréductibles que toi. Notre secrétaire générale te remet un cadeau qui, nous l’espérons, te comblera ».

Applaudissements.

Le président prononce le discours suivant : « Mon année de présidence du Conseil municipal m’a offert une véritable formation accélérée au fonctionnement de notre institution. J’ai pu mesurer très concrètement la répartition des responsabilités entre le Conseil administratif et le Conseil municipal, ainsi que les outils dont dispose ce dernier pour faire vivre ses compétences et porter ses priorités. Les subtilités entre postulat, résolution et motion n’ont désormais plus de secret pour moi, et je peux vous assurer qu’il n’est pas de meilleure école que de conduire les débats pour en assimiler pleinement les mécanismes. Mes remerciements à la Secrétaire générale et à son administration. Sans leur aide et leurs conseils, je me serais perdu plus d’une fois dans les méandres du règlement du Conseil municipal. Le bon fonctionnement de la présidence repose sur la cohésion du bureau du Conseil municipal. Je tiens à remercier chaleureusement tous ses membres qui m’ont épaulé tout au long de cette année. La qualité de nos échanges nous a permis de prendre les bonnes décisions. Le bureau constitue, en effet, une véritable tour de contrôle, au carrefour des attentes du terrain et des institutions politiques et administratives de la commune. Le Conseil administratif nous a rappelé aujourd’hui, dans son compte rendu administratif et financier, tout ce qui a été accompli par la commune en 2025. Il en ressort clairement que la croissance rapide de notre population, avec ses conséquences en matière de mobilité et d’infrastructures, figure parmi les grands enjeux auxquels notre commune doit faire face. Ce sont aussi les sujets que nous avons voulu traiter au sein du Conseil municipal, à l’écoute des nombreux courriers et préoccupations exprimés par la population. La fonction de président du Conseil municipal est aussi l’occasion de prendre part aux nombreuses festivités et aux événements qui rythment l’année. Alors que notre commune grandit, il est essentiel de préserver ces traditions que sont la Vogue, les promotions ou encore la remise des prix aux élèves de nos écoles. Tous ces rendez-vous sont autant d’occasions de rencontre, de partage et de cohésion entre les habitants. Ils forment un patrimoine vivant que nous avons la responsabilité de transmettre. La cérémonie pittoresque du couronnement du Roi du Tir, sur la place de la Mairie, suivie du banquet et du discours du nouveau Roi, est une tradition villageoise qui a toute sa place dans une commune en passe de devenir une ville. J’ai également beaucoup apprécié d’aller à la rencontre de nos aînés, que ce soit pour fêter l’anniversaire d’une résidente centenaire de l’EMS de Drize, célébrer l’Escalade à l’EMS des Châtaigniers ou participer au déjeuner des couples qui fêtent leurs noces d’or et leurs noces de diamant. Je souhaite à mon successeur, M. FERGUSON, beaucoup d’épanouissement dans cette fonction de premier citoyen de la commune. Quant à moi, je terminerai cette année avec un léger brin de nostalgie, car mon épouse

ne s'adressera bientôt plus à moi en disant « merci, M. le Président, de me donner la parole ».

Applaudissements.

La séance est levée à 20h30.

La secrétaire générale

Le secrétaire
du Conseil municipal

Le président
du Conseil municipal

Pascale Lipawsky

Yves Mesot

Jean-Eudes Gautrot